PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 novembre 2017

La séance est ouverte à 18h45, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT.

M. LE MAIRE. – Mes chers collègues, il est 18h45. Je vais donc procéder à l'appel (...).

Le quorum est atteint. Il convient de prendre acte des décisions du conseil municipal prises dans le cadre des délégations de pouvoir.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE. – Il convient à présent de désigner un secrétaire de séance. J'ai eu la candidature de Carina COELHO. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas. Carina COELHO est désignée à l'unanimité secrétaire de séance. Nous pouvons ouvrir ce conseil municipal.

I. AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

1. Maintien d'un adjoint au Maire dans ses fonctions

M. LE MAIRE. – J'ai reçu, ainsi que la Préfète de l'Essonne un courrier de démission de Romain BOSSARD de ses fonctions d'adjoint au Maire mais pas de son poste de conseiller municipal, courrier dont je vais me permettre de vous donner lecture mais qui ne nous dispense pas de voter sur le fait de maintenir ou pas pour une question de sécurité juridique. Ceci étant, notre collègue qui, comme chacun le sait, a été amené professionnellement à s'éloigner et donc familialement également de notre commune ayant démissionné, je tenais à vous donner lecture du courrier qu'il a adressé à Madame la Préfète, en date du 31 octobre.

« Madame la Préfète,
Par la présente, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance mon souhait de ne plus être adjoint au Maire de la ville de Mennecy. Malheureusement, mes choix familiaux et professionnels actuels ne me permettent plus l'investissement nécessaire à la tenue de cette fonction. Le facteur déclenchant a été mon impossibilité de venir voter aux élections sénatoriales du fait d'une activation tardive imprévue d'astreinte professionnelle. Après 9 années passées au service des menneçois en tant qu'adjoint au Maire, je vous demande donc de bien vouloir prendre en considération la présente. J'ai beaucoup apprécié travailler avec vos services sur des thèmes importants tels que l'insécurité routière au travers notamment des journées prévention et sécurité jeunesse mais aussi avec le dispositif de participation citoyenne des voisins vigilants particulièrement structuré dans notre commune. Les fonctionnaires de la Préfecture ainsi que les militaires de l'armée nationale ont toujours été d'une écoute et d'un appui efficace et bienveillant, qu'ils en soient remerciés. Pour votre parfaite information, je ne démissionne pas du conseil municipal de Mennecy. Restant à votre disposition, je vous prie de bien vouloir recevoir, Madame la Préfète, l'expression de mes salutations les plus respectueuses. »

Pour une question de sécurité juridique, comme nous allons être amenés à revoter pour deux adjoints. Il convient malgré tout que nous procédions au vote pour maintenir ou non notre collègue qui a démissionné de son poste d'adjoint dans ce mandat d'adjoint que lui-même ne souhaite plus occuper. Donc, je vous proposerai, dans le cadre d'un vote qui réglementairement doit être à bulletins secrets, de voter oui pour ceux qui souhaitent qu'il n'occupe plus le poste d'adjoint, non pour ceux qui souhaitent que malgré sa volonté il continue à l'occuper ou blanc pour ceux qui souhaitent ni l'un, ni l'autre. Je vais demander à notre secrétaire de séance de bien vouloir venir au milieu de la pièce avec l'urne. Il vous a été distribué des enveloppes ainsi que des bulletins blancs et un certain nombre d'entres vous ayant des pouvoirs, les enveloppes ont été distribuées en surnombre. Je rappelle qu'ont des pouvoirs : Madame PIOFFET, Madame COLLET, Monsieur DUGOIN et Madame DOUGNIAUX.

M. ARTHUIS. – Est-ce que tu peux repréciser le vote ?
M. LE MAIRE. – Alors, pour ceux qui sont d'accord pour enlever le mandat d'adjoint à Romain BOSSARD, conformément à son souhait, ils votent oui. Pour ceux qui ne veulent pas lui enlever son mandat contrairement à son souhait, ils votent non. Et pour les autres, ils votent blanc. Nous allons donc pouvoir procéder au vote : Annie PIOFFET, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN pour lui-même et pour Christian BOUARD, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Annie PIOFFET pour Jean-Marc RITA LEITE, Christine COLLET pour elle-même et pour Elisabeth DELAGE, Catherine FOUQUE GUILLIET, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Dora DELAPORTE, Anne-Marie DOUGNIAUX pour Yannis LADJAL, Julien SCHENARDI, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Jean FERET, Valérie GIRARD et moi-même. Il convient maintenant de procéder au dépouillement. Pour cela, j'ai besoin de 2 scrutateurs accompagnés du doyen et du benjamin de séance, donc je vais demander à Sandra HARTMANN et Annette GILLES de bien vouloir venir nous rejoindre pour surveiller les opérations de dépouillement et à Thierry GUEZO et Patrick LEGRIS qui visiblement s'amusent de tout cela de bien vouloir procéder au décompte.
M. ARTHUIS. – Il y en a 32.
M. LE MAIRE. – Le compte est bon. Par 29 voix pour et 3 bulletins blancs, la démission de Romain BOSSARD de son poste d'adjoint est donc accepté.

2. Election de deux adjoints au Maire

M. LE MAIRE. – Nous allons procéder à l'élection de 2 adjoints au maire en lieu et place de Romain BOSSARD et de Sylvie PERUZZO qui a quitté ses fonctions il y a bientôt un an et demi de cela mais qui n'avait pas été remplacée. J'ai les candidatures, en tant que 8ème adjoint au Maire de Marie-José PERRET et en tant que 9ème adjoint au Maire de Jouda PRAT. Ce qui nous permettra donc, toujours en respectant la parité à un près, mais d'avoir pour la première fois dans l'histoire de cette commune un adjoint femme de plus que d'adjoints hommes. Donc, là encore, concernant ce scrutin, concernant cette élection de 2 adjoints, et bien je vais demander à notre secrétaire de séance de bien vouloir reprendre l'urne et s'installer au milieu de la salle où vous pouvez voter oui, non, blanc ou que sais-je d'autre. On vote pour les 2 en même temps, scrutin de liste comme lors de l'installation.
Nous allons passer aux opérations de vote que je vais ouvrir en votant immédiatement, Annie PIOFFET pour elle-même et pour Jean-Marc RITA LEITE, Anne-Marie DOUGNIAUX pour elle-même et pour Yannis LADJAL, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN pour lui-même et pour Christian BOUARD, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Christine COLLET pour elle-même et pour Elisabeth DELAGE, Catherine FOUQUE GUILLIET, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Dora DELAPORTE, Julien SCHENARDI, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Jean FERET, et Valérie GIRARD.
Je vais demander à notre benjamine et doyenne de bien vouloir revenir surveiller les opérations de vote qui cette fois-ci seront conduites par Madame PIOFFET et par Madame GIRARD si vous le voulez bien.
Donc par 26 voix pour et 6 votes blancs, Marie-José PERRET et Jouda PRAT sont élues respectivement 8ème et 9ème adjoint au Maire, je les en félicite. Bravo à elles. Je vais leur demander de bien vouloir venir me rejoindre pour que je leur remette leur écharpe. A titre d'information pour le conseil municipal même si ce qui dépend du conseil municipal c'est la désignation des adjoints, la délégation relève uniquement du Maire. Claude GARRO verra son périmètre élargi à la sécurité et à la prévention mais amputé des travaux qui iront chez Jouda PRAT en plus de l'agenda 21. Marie-

José PERRET gardant un domaine de délégation large avec le scolaire et l'administration générale qui correspondait au périmètre de délégation qui était celui le Sylvie PERUZZO.

3. Autorisation d'ester en justice

M. LE MAIRE. – Il convient maintenant de passer au point suivant concernant une autorisation d'ester en justice suite à des propos tenus sur internet diffamant la commune, faisant état de propos diffamants et insultants qui ne sont pas acceptables pour une collectivité quelle qu'elle soit. Avez-vous des questions ?

M. FERET. – Bonsoir, je suis comme vous choqué par ces propos. Par contre, pourquoi ne pas avoir réagi car ce qui a été affirmé est facile à nier. Le projet de cinéma a été engagé en décembre 2015 et le restaurant a fait sa demande de permis de construire je pense en 2012. Donc il suffit de voir le calendrier pour comprendre que c'est une affirmation complètement gratuite et qui ne repose sur rien, et ça n'a pas été expliqué. En s'engageant dans des poursuites, la ville va dépenser de l'argent pour un résultat aléatoire. Est-il vraiment certain que l'auteur sera identifié ?

M. LE MAIRE. – Alors, l'auteur sera identifié dans la mesure où nous savons qui est le gestionnaire de la page en question puisqu'il m'avait par ailleurs adressé un mail dont il a fait état sur d'autres sujets sur internet. En l'espèce, répondre à des affirmations c'est évidemment quelque chose qui peut être fait, après la meilleure réponse reste la réponse judiciaire et je considère que quelqu'un qui franchit un certain nombre de lignes s'expose à avoir des poursuites. Et lorsque l'on parle délit d'initié, c'est quelque chose que je considère comme inacceptable. Y a-t-il d'autres demandes de prises de parole ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Astrid BALSSA, Marie-José PERRET, Gilles BRANDON, Jean-Marc RITA LEITE*(pvr)*, Elisabeth DELAGE-CHARMES*(pvr)*, Catherine FOUQUE GUILLIET, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD*(pvr)*, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL*(pvr)*, Julien SCHENARDI
CONTRE	1	Jean FERET
ABSTENTION	5	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Valérie GIRARD
ABSENT	1	Romain BOSSARD

4. Modification du nom de certaines commissions municipales

M. LE MAIRE. – Il convient de modifier le nom de 2 commissions municipales tout simplement pour faire glisser la sécurité qui était rattachée à la commission urbanisme à la commission des finances de manière à ce que Monsieur GARRO puisse suivre ces questions qui rentrent dans son périmètre sans avoir à changer de commission, ce qui poserait problème si en tant qu'adjoint aux finances il n'était plus à la commission des finances. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Astrid BALSSA, Marie-José PERRET, Gilles BRANDON, Jean-Marc RITA LEITE*(pvr)*, Elisabeth DELAGE-CHARMES*(pvr)*, Catherine FOUQUE GUILLIET, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD*(pvr)*, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL*(pvr)*, Julien SCHENARDI, Jean FERET, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN
CONTRE	0	
ABSTENTION	1	Valérie GIRARD
ABSENT	1	Romain BOSSARD

5. Modification de la composition du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

M. LE MAIRE. – Il convient maintenant de procéder modification de la composition du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance pour tenir compte des réorganisations de délégations précitées. Il vous est donc proposé la liste ci-jointe dont vous avez pu prendre connaissance concernant les représentants du conseil municipal. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité

POUR	27	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Astrid BALSSA, Marie-José PERRET, Gilles BRANDON, Jean-Marc RITA LEITE*(pvr)*, Elisabeth DELAGE-CHARMES*(pvr)*, Catherine FOUQUE GUILLIET, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD*(pvr)*, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL*(pvr)*, Julien SCHENARDI, Jean FERET
CONTRE	0	
ABSTENTION	5	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Valérie GIRARD
ABSENT	1	Romain BOSSARD

6. Demande de mise en œuvre de la protection fonctionnelle et juridique pour trois agents communaux

M. LE MAIRE. – Avant de passer la parole à Claude GARRO, j'ai une délibération que je souhaitais, si le conseil municipal est d'accord, pouvoir inscrire sur table, plutôt que d'avoir à la poser au mois de décembre. Mais pour pouvoir l'examiner, il est nécessaire d'être d'accord à l'unanimité faute de quoi, n'ayant pas les délais de convocation, celle-ci ne serait pas légale. En l'espèce nos policiers municipaux ont, lors d'une intervention il y a de cela une huitaine de jours, fait l'objet d'outrages et d'injures. Un dépôt de plainte a été fait et il s'agit de leur octroyer la protection fonctionnelle pour que leurs frais d'avocats puissent être pris en charge par la commune.

Pour moi, il est de bon sens de pouvoir le voter dès maintenant, plutôt que de faire attendre le mois de décembre pour revenir sur cette délibération qui sera exactement la même. Pour des questions de délais, les faits s'étant déroulés très récemment, il n'était pas possible d'inclure ce point dans les convocations du conseil municipal. Pour autant, si aucun d'entres vous ne voit de difficultés à ce que nous votions dès ce soir pour assurer la protection fonctionnelle à nos agents, nous pourrons le faire. Je vais donc tout d'abord demander s'il y a une opposition à ce que nous votions ce soir cette délibération prise sur table ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je peux donc mettre cette délibération aux voix. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Astrid BALSSA, Marie-José PERRET, Gilles BRANDON, Jean-Marc RITA LEITE*(pvr)*, Elisabeth DELAGE-CHARMES*(pvr)*, Catherine FOUQUE GUILLIET, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD*(pvr)*, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL*(pvr)*, Julien SCHENARDI, Jean FERET, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Romain BOSSARD

Rapporteur : Claude GARRO

7. Désignation d'un représentant suppléant de la commune de Mennecy au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Val d'Essonne

M. GARRO. – Bonsoir mes chers collègues. Trois délibérations ce soir en ce qui me concerne. La CLECT, c'est la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées créé par la CCVE en 2015. On nous demande de désigner un représentant suppléant pour la commune de Mennecy. Actuellement la composition de la CLECT est de 21 membres issus des conseils municipaux des communes adhérentes à la CCVE. Afin d'assurer une bonne continuité de ce service, nous proposons donc au nom de la majorité municipale la candidature de Monsieur le Maire en tant que délégué suppléant. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité

POUR	30	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Astrid BALSSA, Marie-José PERRET, Gilles BRANDON, Jean-Marc RITA LEITE*(pvr)*, Elisabeth DELAGE-CHARMES*(pvr)*, Catherine FOUQUE GUILLIET, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD*(pvr)*, Christine COLLET, Dora

		DELAPORTE, Yannis LADJAL*(pvr)*, Julien SCHENARDI, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN,
CONTRE	0	
ABSTENTION	2	Jean FERET, Valérie GIRARD
ABSENT	1	Romain BOSSARD

8. Approbation du rapport de la CLECT de la Communauté de Communes du Val d'Essonne en date du 4 juillet 2017

M. GARRO. – Il s'agit d'approuver le rapport du 4 juillet 2017 intervenu après plusieurs réunions techniques et administratives. La CLECT a été amenée à évaluer le coût des services transférés des communes de la CCVE vers la CCVE et en l'espèce, cela concerne pour la commune de Mennecy, le service des aides à domicile, exercé jusque-là en régie par le CCAS et l'entretien et le renouvellement du patrimoine relatif à la ZAC de Montvrain I. Cette charge financière évaluée représente un peu plus de 60 000 € qui seront déduits de notre attribution de compensation. Le conseil communautaire du 27 septembre dernier a pris acte de ce rapport qui a été adopté à l'unanimité des 21 communes. Il convient maintenant à chacun des conseils municipaux de ces 21 communes d'approuver également ce rapport. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Astrid BALSSA, Marie-José PERRET, Gilles BRANDON, Jean-Marc RITA LEITE*(pvr)*, Elisabeth DELAGE-CHARMES*(pvr)*, Catherine FOUQUE GUILLIET, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD*(pvr)*, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL*(pvr)*, Julien SCHENARDI, Jean FERET, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Romain BOSSARD

9. Approbation du projet de convention de gestion par laquelle de Communauté de Communes confie à la commune de Mennecy la gestion de la zone d'activités Montvrain I située sur le territoire communal

M. GARRO. – Cette troisième délibération fait suite à la seconde. Du fait de la loi NOTRe depuis le 1er janvier 2017, la CCVE est entièrement compétente pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des ZAC. 7 zones situées sur notre territoire communautaires sont concernées dont la ZAC de Montvrain I. Toutefois pour des raisons pratiques évidentes et rappelées dans la note de présentation, la CCVE n'a pas actuellement les moyens de se substituer matériellement aux communes pour exercer le bon fonctionnement de cette délégation. Il est donc proposé que la commune de Mennecy continue à assurer le service d'entretien de la ZAC de Montvrain I par délégation. La présente convention qui vous a été distribuée a donc pour objet de fixer les droits et les devoirs de chacune des deux parties et de confier la gestion de certains services ou équipements

aux communes membres, dont la commune de Mennecy. Inversement, la Communauté de Communes prendra en charge le financement intégral des dépenses occasionnées par cette délégation de services. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Astrid BALSSA, Marie-José PERRET, Gilles BRANDON, Jean-Marc RITA LEITE*(pvr)*, Elisabeth DELAGE-CHARMES*(pvr)*, Catherine FOUQUE GUILLIET, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD*(pvr)*, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL*(pvr)*, Julien SCHENARDI, Jean FERET, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Romain BOSSARD

II. URBANISME-ENVIRONNEMENT-DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Anne-Marie DOUGNIAUX

10. Prise en compte des remarques du contrôle de légalité suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme

Mme DOUGNIAUX. – Bonsoir. La première délibération est la prise en compte des remarques du contrôle de légalité suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme. Le PLU a été approuvé le 7 juillet 2017. Il a ensuite été envoyé en préfecture. Madame la Préfète nous a demandé de prendre en considération quelques remarques. Vous avez le courrier de la préfecture en pièce jointe. Nous vous proposons de corriger le PLU en prenant en considération ces remarques. Les corrections apportées ont été listées dans un tableau joint. Avez-vous des questions sur ces corrections ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité

POUR	27	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Astrid BALSSA, Marie-José PERRET, Gilles BRANDON, Jean-Marc RITA LEITE*(pvr)*, Elisabeth DELAGE-CHARMES*(pvr)*, Catherine FOUQUE GUILLIET, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD*(pvr)*, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL*(pvr)*, Julien SCHENARDI, Jean FERET
CONTRE	0	
ABSTENTION	5	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Valérie GIRARD

ABSENT	1	Romain BOSSARD

M. LE MAIRE. – Avant que vous ne poursuiviez, Madame la rapporteur, je tenais juste à saluer la qualité du travail que vous avez mené depuis 2 ans avec les services de la ville, avec votre direction et l'ensemble des collègues que vous avez associés à ce travail, avec l'ensemble des associations et des acteurs impliqués sur la commune, avec l'ensemble des PPA et des PPC, avec les services de l'Etat pour arriver d'une part, à nous permettre de voter ce PLU qui est structurant pour la commune, en préservant son caractère, en réduisant ses zones et ses espaces constructibles tout en garantissant la pérennité de son développement comme l'atteste le fait que ces 18 mois de travaux, 6 mois plus tard on ne fait l'objet que de 2 demandes de précisions de la part de la préfecture. Lorsque l'on prend l'épaisseur que représente ce travail double qui a été mené du PLU et du RLP car l'on parle ce soir du PLU, mais il y a avait également le RLP, qui pour sa part n'a fait l'objet d'aucune demande d'éléments complémentaires de la préfecture. C'est un travail tout à fait remarquable sur la forme et sur le fond. Je tenais au nom de nos collègues ici présents et encore plus des habitants à vous en remercier ainsi que celles et ceux qui ont travaillé avec vous.

11. Modification statutaire de la Communauté de Communes du Val d'Essonne conformément aux lois MAPTAM du 27 janvier 2014 et NOTRe du 7 aout 2015 – extension des compétences

Mme DOUGNIAUX. – Il s'agit d'inclure la compétence GEMAPI qui devient une compétence obligatoire des EPCI. Nous devons approuver cette modification de statuts de la CCVE. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Astrid BALSSA, Marie-José PERRET, Gilles BRANDON, Jean-Marc RITA LEITE*(pvr)*, Elisabeth DELAGE-CHARMES*(pvr)*, Catherine FOUQUE GUILLIET, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD*(pvr)*, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL*(pvr)*, Julien SCHENARDI, Jean FERET, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Romain BOSSARD

12. Adoption d'une convention de Projet Urbain Partenarial avec la SCCV Bois Chapet pour la réalisation d'un programme de logements avenue du Bois Chapet

Mme DOUGNIAUX. – Il s'agit de la construction d'un programme de 57 logements. Ce terrain est inscrit dans le nouveau PLU en zone Uda et fait l'objet aussi d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation. Pour accueillir les nouveaux habitants, une convention de PUP doit être signée avec une participation de la société qui prendra en charge 50,97 % du coût HT de l'aménagement de l'avenue du Bois Chapet et 100 % du coût HT des travaux liés à l'extension du réseau électrique. Tout ça pour un montant total de 80 000 € HT. Avez-vous des questions ?

M. FERET. – Sur le principe aucune objection. Par contre, je trouve que le montant est singulier. Quand on regarde les conventions de PUP déjà signées, on était, rapporté au logement sur des

valeurs de PUP de 3 300 à 7 600 €. Je sais que les logements n'ont pas tous la même surface, il y a même une surface d'assiette pour les calculs d'une taxe d'aménagement si elle n'était pas exemptée mais là 1 400 €, c'est quand même assez peu et ça correspond à un programme de participation à des investissements pour aménager la ville très réduits quand on compare à d'autres opérations déjà signées. Qu'est ce qui fait autant évoluer la participation aux aménagements de la ville ?

M. LE MAIRE. – Bien, je vois bien là votre œil vif et acéré Monsieur FERET et je me réjouis que vous ayez posé cette question qui me permet d'y répondre. Vous savez dans la vie, il y a ce qui est écrit et ce qui ne l'est pas. Il y a ce qui peut être écrit et ce qui ne peut pas l'être, mais ce qui ne peut pas être écrit peut être dit et j'ai tendance à être quelqu'un d'assez transparent et à l'être totalement autour de cette table du conseil. Il y a une autre contrepartie qui a été négociée avec ce projet mais qui juridiquement ne peut pas figurer dans un PUP donc je vous le dis même si ça ne figurera pas dans cette convention de PUP : le fait que le promoteur rachète également la petite bande de terrain qui est juste en face où il y a un banc public, qui appartient elle aussi aux héritiers PAPILLON, que le promoteur va être amené à faire don ou à céder à l'euro symbolique à la commune cette petite bande de terrain et surtout une emprise d'environ 1 300 à 1 500 mètres, c'est-à-dire un petit quart de l'emprise foncière située au carrefour avec la rue Jean JAURES sur laquelle sera aménagée, par le promoteur, un square fermé c'est-à-dire pouvant être clos la nuit avec une serrurerie lourde et une aire de jeux. Donc effectivement, on est sur un montant d'investissement qui est bien supérieur aux 80 000 qui sont ramenés dans le PUP et qui, lorsque l'on met tout bout à bout pourrait effectivement aller au-delà de cela. Après, si nous avions fonctionné sous forme d'un PUP, il eut nécessité que ce soit la ville qui elle-même porte ces travaux d'aménagement, ce qui ne nous arrangeait pas forcément en terme de calendrier. Là, le promoteur va être amené à aménager dans le cadre de son permis de construire une aire de jeux fermée qu'il recédera à la commune, et donc ça ne sera pas une aire de jeux liée aux habitants de cette résidence mais une aire de jeux qui pourra bénéficier à l'ensemble des habitants du périmètre. Donc concrètement le promoteur, en dehors de cette aire de jeux, nous ramène quasiment 1 500 m^2 de terrain dont je rappelle qu'ils sont sur un zonage qui a également une valeur puisqu'il s'agit d'un zonage qui peut également faire l'objet d'un bâti. La question était judicieuse et je pense que la réponse vous rassurera sur le fait que s'agissant d'activités privées, je mets de côté l'activité commerciale ou le logement social sur lequel on peut être amené à faire des efforts, les économies n'étant pas les mêmes. La volonté de la ville au travers des PUP est d'aller chercher des recettes qui soient supérieures à ce que nous ramènerait la simple taxe d'aménagement, ce qui constitue également un frein au développement du logement, parce que ça le rend un peu moins rentable et donc ça rend des programmes souvent un peu moins denses.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité

POUR	27	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Astrid BALSSA, Marie-José PERRET, Gilles BRANDON, Jean-Marc RITA LEITE*(pvr)*, Elisabeth DELAGE-CHARMES*(pvr)*, Catherine FOUQUE GUILLIET, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD*(pvr)*, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL*(pvr)*, Julien SCHENARDI, Jean FERET
CONTRE	0	
ABSTENTION	5	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Valérie GIRARD
ABSENT	1	Romain BOSSARD

III. SCOLAIRE-PERISCOLAIRE-JEUNESSE

Rapporteur : Marie-José PERRET

13. Approbation de l'avenant n°8 au contrat de délégation du service public de la restauration scolaire et municipale de la ville de Mennecy

Mme PERRET. – Bonsoir à tous. Les deux délibérations concernent le contrat de délégation du service public pour la restauration scolaire et municipale qui avait été confié à la société ELIOR. L'une consiste à approuver l'avenant n°8 et concerne la baisse de 12 000 repas par an suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. La seconde pour résilier par anticipation et à l'amiable, le contrat de DSP, à compter du 30 septembre 2018 avec une indemnisation de 35 805, 80 € avec reprise en main par la commune de la gestion de l'investissement mobilier et matériel de restauration et la reprise de la facturation et du suivi de l'impayé. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité

POUR	27	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Astrid BALSSA, Marie-José PERRET, Gilles BRANDON, Jean-Marc RITA LEITE*(pvr)*, Elisabeth DELAGE-CHARMES*(pvr)*, Catherine FOUQUE GUILLIET, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD*(pvr)*, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL*(pvr)*, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	5	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Jean FERET
ABSENT	1	Romain BOSSARD

14. Résiliation anticipée pour motif d'intérêt général du contrat de délégation de service public de la restauration scolaire et municipale

Mme PERRET. – Il est donc demandé d'accepter cette résiliation anticipée à l'amiable et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Astrid BALSSA, Marie-José PERRET, Gilles BRANDON, Jean-Marc RITA LEITE*(pvr)*, Elisabeth DELAGE-CHARMES*(pvr)*, Catherine FOUQUE GUILLIET, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD*(pvr)*, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL*(pvr)*, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN

CONTRE	0	
ABSTENTION	1	Jean FERET
ABSENT	1	Romain BOSSARD

IV. PERSONNEL

Rapporteur : Xavier DUGOIN

15. Officialisation du bénévolat

M. DUDOIN. – Une première délibération qui est importante qui est l'officialisation du bénévolat. Beaucoup de manifestations communales ne peuvent aboutir sans les bénévoles. Ils ne sont pas loin de 200 chaque année, donc Monsieur le Maire a souhaité une convention de bénévolat pour solenniser cette action de nos concitoyens. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Astrid BALSSA, Marie-José PERRET, Gilles BRANDON, Jean-Marc RITA LEITE*(pvr)*, Elisabeth DELAGE-CHARMES*(pvr)*, Catherine FOUQUE GUILLIET, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD*(pvr)*, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL*(pvr)*, Julien SCHENARDI, Jean FERET, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Romain BOSSARD

16. Création d'un poste d'attaché territorial principal

M. DUDOIN. – Il est proposé la création d'un poste d'attaché territorial principal à temps complet pour un de nos agents qui remplit les conditions pour y prétendre. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité

POUR	28	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Astrid BALSSA, Marie-José PERRET, Gilles BRANDON, Jean-Marc RITA LEITE*(pvr)*, Elisabeth DELAGE-CHARMES*(pvr)*, Catherine FOUQUE GUILLIET, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD*(pvr)*, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL*(pvr)*, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD, Jean FERET

CONTRE	0	
ABSTENTION	4	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN
ABSENT	1	Romain BOSSARD

17. Création de 7 postes d'assistants d'enseignement artistique principaux de 1ere classe à temps non complet et d'un poste de professeur d'enseignement artistique à temps non complet (4h10 hebdomadaires)

M. DUDOIN. – Dernière délibération, elle est de saison et il s'agit des ajustements à faire dus au décalage des inscriptions et du nombre d'élèves réels qui fréquentent notre conservatoire de musique et de danse. Avez-vous des questions ?

M. FERET. – Est-ce que l'on connaît le nombre d'équivalents temps plein pourvus dans les services municipaux ?

M. LE MAIRE. – Là-dessus Monsieur FERET, vous nous faites une demande écrite et l'on vous répondra par écrit.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité

POUR	28	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Astrid BALSSA, Marie-José PERRET, Gilles BRANDON, Jean-Marc RITA LEITE*(pvr)*, Elisabeth DELAGE-CHARMES*(pvr)*, Catherine FOUQUE GUILLIET, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD*(pvr)*, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL*(pvr)*, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD, Jean FERET
CONTRE	0	
ABSTENTION	4	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN
ABSENT	1	Romain BOSSARD

M. LE MAIRE. – Je vous remercie et je vous invite à noter la date du prochain conseil municipal du vendredi 15 décembre. Bonne soirée à toutes et tous.

La séance est levée à 19h30.

VILLE DE MENNECY (Essonne)

Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT
Maire de Mennecy
Vice-Président de la Région Ile-de-France